

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Nonidi 19 Floréal an V.

(Lundi 8 Mai 1797).

Refus des Autrichiens de se joindre aux émigrés français. — Ligne de démarcation des armées française et autrichienne du Bas-Rhin. — Courier envoyé par la cour de Vienne à celle de Londres, pour l'inviter à acquiescer aux conditions des préliminaires de paix. — Réflexions sur un nouveau genre de traduction nécessaire pour entendre le langage révolutionnaire.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

ITALIE.

De Milan, le 15 avril.

Après l'avantage momentané que le général Landoult a obtenu sur les Français, les Impériaux s'étoient avancés jusqu'à Vérone, & avoient commencé à tirer sur les trois forts; mais le général Kilmaine les a repoussés. La ville a beaucoup souffert par la canonnade & le bombardement. Les habitans étoient divisés d'opinions; les uns se déclaroient pour les Français, tandis que les autres se montreroient ouvertement pour les Vénitiens & les Autrichiens. Le parti français a triomphé, & le parti opposé a été fort maltraité par les vainqueurs.

SUISSE.

De Bâle, le 1^{er} mai.

La Suisse n'offre dans ce moment aucun événement intéressant. Les démocrates outrés, les jacobins & les royalistes sont également mécontents de la paix conclue ou prête à conclure. L'armée de Condé s'attend à être licenciée incessamment. La veille de l'affaire d'Offembourg, où les Autrichiens ont beaucoup souffert, les Condéens offrirent de se joindre à eux; mais ils furent refusés; ils n'ont jamais eu la confiance entière des Autrichiens. Ce corps va quitter au premier jour les bords du Rhin; il est dans ce moment à Mulheim, dans le marquisat de Bade: on dit qu'il sera employé par les Anglais, on ne sait où; mais on assure qu'il va s'embarquer pour passer en Angleterre.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 14 floréal.

Le général Hoche a eu des conférences avec le général autrichien Kray, qui commande l'armée du Bas-Rhin, pour convenir de la ligne qu'occuperont les armées respectives pendant le tems des négociations. Il paroît que

les autrichiens resteront de ce côté-ci du Meyn en occupant Francfort, & que l'armée française se retirera de quelques lieues en arrière, afin de laisser entre les troupes des deux armées un assez grand espace. Le quartier-général français a été transféré de Weilbourg à Nassau-Usingen.

Des lettres de Wesel marquent que l'armée prussienne, destinée à faire respecter la ligne de neutralité, s'est mise en mouvement aussitôt après l'ouverture de la campagne sur le Rhin, afin d'occuper les positions qui doivent assurer la tranquillité des états neutres de l'Empire. Cette armée est forte d'environ 25 mille hommes de troupes prussiennes, soldées par les petits états de l'Allemagne; car le cabinet de Berlin n'accorde guère sa protection gratuitement. Les mêmes lettres ajoutent qu'il paroît certain que le roi de Prusse, de concert avec le gouvernement français, va s'emparer de toute la partie du duché de Berg, situé sur la rive droite du Rhin, & que les républicains évacueront Dusseldorf pour le céder à ce prince.

Hier, il est arrivé en cette ville environ trois mille prisonniers de guerre autrichiens de toutes les armes, pris dans les combats qui ont eu lieu sur la rive droite du Rhin. Une foule immense d'habitans de cette ville se portoit à leur rencontre; les officiers ont à se louer de l'humanité avec laquelle des inconnus se sont empressés de les recevoir chez eux; quant aux soldats, on leur donnoit non-seulement des vivres, mais encore de l'argent. Parmi ces prisonniers, se trouvoient un bon nombre de nos compatriotes.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

De Lyon, le 12 floréal.

Grace au général Canuel, grace aux nombreuses patrouilles qui parcourent la ville dès le soleil couché; grace à leur vigilante activité, on n'entend plus parler de vols commis pendant la nuit. Mais les voleurs n'exercent pas moins leurs brigandages; ils volent pendant le jour, & avec une effronterie inexprimable. Plusieurs ont été pris en flagrant délit, & la main, pour ainsi dire, dans le

coffre-fort, sans que leurs camarades se soient corrigés, ou se soient occupés de mieux cacher leur jeu. Depuis quinze jours six ont été les victimes de leur audace, tant elle est inconcevable.

DÉPARTEMENT DE VACLUSE.

D'Avignon, le 6 floréal.

Les prisonniers de cette ville, c'est-à-dire, les brigands emprisonnés à la suite des derniers massacres, sont partis sous bonne escorte, dans la nuit du 23 au 24 germinal, pour Valence, où ils doivent être jugés. Ils se regardent comme sauvés, & il est assez difficile de dire sur quoi ils fondent leurs espérances. De leur côté les bons citoyens d'Avignon ont vu les crimes de ces scélérats si souvent impunis, qu'ils craignent de les voir échapper encore une fois au supplice qu'ils méritent.

De Paris, le 18 floréal.

Suivant une lettre particulière écrite de Francfort & digne de quelque confiance, la cour de Vienne a envoyé un courrier à Londres, chargé des instances les plus pressantes d'acquiescer aux conditions stipulées dans les préliminaires de paix. On y presse le ministère britannique de consentir à la cession de la Belgique; ou s'il ne veut pas y consentir, de délier l'empereur des engagements qu'il a contractés avec l'Angleterre par les précédens traités. Le cabinet de Vienne déclare en même-tems que, quelque soit la réponse de celle de Londres, des circonstances plus fortes que tous les engagements, obligeroient toujours sa majesté impériale à traiter de la paix avec la république française sur les bases convenues par les préliminaires. On ne doute pas que le ministre anglais, pressé par des motifs aussi impérieux, ne se saisisse avec empressement de ce prétexte pour avoir l'air de céder à la nécessité & aux intérêts de ses alliés, ce que lui commanderait sans cela l'embarras où il se trouve par la détresse de ses finances.

Des lettres de Coutances annoncent que tout le département de la Manche est dans les plus vives alarmes. Un général Cambrai qui commande dans ce département, après avoir rêvé qu'on y devoit égorger tous les républicains, a rassemblé des colonnes de troupes, les a réunies à des patriotes portant chacun une branche verte à leur chapeau & un mouchoir au bras, & a ordonné ensuite des fouilles nocturnes, des visites domiciliaires & des arrestations. Ces mesures violentes ont jeté le trouble dans ces contrées qui jouissoient de la plus grande tranquillité. Nous ne doutons pas que le gouvernement n'ait déjà réprimé la violence de ce général, dont la tête paroît exaltée jusqu'à la folie par des idées révolutionnaires.

A mesure que nous nous éloignons du gouvernement révolutionnaire, toutes les pensées, toutes les vues se portent vers des améliorations. Rendons grâces aux hommes éclairés & courageux que le désordre de nos finances n'épouvante pas, & qui cherchent à placer quelques fils conducteurs dans ce dédale si long-tems parcouru par l'intrigue & la cupidité. Depuis que le papier-monnaie a disparu, on commence à se faire quelques notions sur nos charges & sur nos ressources. Il est des hommes publics, il est aussi des écrivains qui joignent à des connoissances positives un ex-

cellent esprit d'analyse qui leur fait présenter avec clarté des idées vastes. On leur doit déjà l'espérance, non pas celle qui donne à des infortunés des illusions qui deviendroient bientôt un supplice pour eux; mais celle qui montre des soulagemens graduels, pouvant résulter de l'ordre & de l'économie. La discussion des derniers apperçus de dépenses présentés au nom du directoire, s'est faite d'une manière lumineuse dans les deux conseils. Les calculs rédigés de Camus ont été éclairés le directoire sur mille abus qui existent dans l'administration. Barbé-Marbois, aux anciens, n'a pas été moins sévère: l'excellent rapport qu'il a fait, peut être considéré comme une première base de régénération dans nos finances.

Au-dehors des deux conseils, quelques hommes éclairés travaillent sans relâche à dissiper nos ténèbres; & l'on remarque parmi eux Montesquieu, Reederer, Dupont, Saint-Aubin, & l'écrivain ingénieux & profond qui, sous le nom de Bluner, a inséré dans cette feuille des observations pleines de précision & de sagesse. Désormais l'attention publique ne sera plus distraite de ces importantes discussions; une heureuse idée ne naîtra point sans être recueillie, commentée & appliquée sur-le-champ par d'autres écrivains. Il est tems de montrer que la nation qui vient de donner des érades aux Turènes, aux Couës, peut aussi reproduire des Colbert, au moment où toute son existence dépend de l'économie intérieure.

Avec le mot de paix, l'espérance est reniée parmi une classe d'hommes qui supportent encore tout le poids de la révolution. Il étoit dangereux qu'on ne s'habitât à l'injustice à l'égard des rentiers, qu'on ne s'endurcit à leurs plaintes. Deux écrivains viennent de réclamer avec force l'honneur de la nation, c'est-à-dire sa justice. L'un est Duveyrier, qui, habitué à faire servir ses talens à la défense des malheureux, vient d'embrasser la cause d'une classe qui les renferme par milliers. Je me rappelle l'impression terrible que produisit Mirabeau dans l'assemblée constituante, lorsque, parlant pour les mêmes hommes, il décrivit le tableau de désolation qui suivroit la banqueroute. Ce tableau, quelque sombre qu'il fût, n'approche point des horreurs que nous nous sommes accoutumés à contempler. Nous n'avons point vu de révolte; mais nous avons vu le désespoir morne & silencieux, & le suicide devenir plus commun parmi nous qu'il ne l'avoit été chez aucune nation, & cependant la tyrannie avoit disparu, & cependant la constitution existoit. Duveyrier combat notre indifférence & notre criminalité légère, avec toutes les armes que donne le sentiment & la raison réunis.

Saint-Aubin, dans un nouvel écrit, développe les avantages d'affecter les biens nationaux de la Belgique au paiement des inscriptions. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas aujourd'hui d'exposer les motifs sur lesquels il appuie cette proposition & les avantages qu'il en voit résulter.

Cette dernière brochure se vend chez Dapout, rue de la Loi, n°. 123. Prix, 5 sols.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Plusieurs journaux, & notamment les *Nouvelles Politiques*, annoncent que le directoire exécutif a demandé au ministre de la justice un rapport sur la question de savoir si les conseils de guerre permanens sont autorisés à continuer les peines prononcées par le code militaire. Quelle que soit la décision du ministre, l'affirmative n'est pas douteuse.

sur cette question, vraiment importante pour les défenseurs de la patrie.

L'article XX de la loi du deuxième jour complémentaire de l'an 3 s'emprunte ainsi :

« Le conseil prononcera sur tous les délits non-énoncés » en l'article XIV, les peines portées au code pénal militaire ; il pourra cependant les commuer & même les diminuer, suivant que les cas ou les circonstances en atténueront la gravité ».

Il importe aux militaires qu'une disposition bienfaisante en leur faveur ne soit point atténuée ; ce qui pourroit bien arriver, si le ministre de la justice donnoit une fautive interprétation aux loix qui permettent aux tribunaux militaires de commuer les peines ordonnées pour les délits qui leur sont soumis.

Signé, DOUBLEDENT, greffier du conseil de guerre établi à Brest pour les troupes de la marine.

Sur un nouveau genre de traduction nécessaire pour entendre le langage révolutionnaire.

Les traducteurs habiles & fideles rendent d'importans services à leur patrie ; ils l'enrichissent de talens, des productions, des pensées de tous les pays ; ils la font hériter de l'expérience de tous les siècles : & c'est en grande partie à leurs travaux que l'esprit humain doit ses progrès. Je viens ouvrir un nouveau champ à l'activité de ces utiles écrivains ; je viens les inviter à entreprendre un travail de la plus grande utilité, & qui pourra nous préserver d'erreurs très-dangereuses pour notre repos.

Il s'est passé tant d'événemens depuis 1789 que ces huit années ont fait l'ouvrage de huit siècles. Mœurs, usages, tout a vieilli ; la langue française elle-même qu'on croyoit fixée, n'a pu résister à la révolution ; mais le changement qu'elle a éprouvé est d'un nature très-singulière. Les mots, les phrases sont restés les mêmes, mais l'esprit de parti en a changé le sens, de sorte qu'il est impossible à un homme qui n'a pas étudié cette nouvelle langue, de comprendre ce qu'il lit ou ce qu'il entend, & les méprises qu'occasionne cette ignorance pourroient avoir les suites les plus sérieuses, si quelques hommes érudits & sages ne s'empressoient pas d'y remédier. Un seul exemple vous en fera sentir promptement la nécessité. J'étois il y a quelques jours avec une vingtaine de bons citoyens, fortiment attachés aux loix & au bonheur de leur pays. L'un d'eux, avec l'accent de la douleur & l'émotion du chagrin le plus vif, ouvrant un journal rédigé par un homme marquant dans l'état, nous lut ces terribles paroles : *la république est en danger, les ennemis de la liberté persécutent par-tout les patriotes, tyrannisent les assemblées électorales, et les contre-révolutionnaires regardent leur triomphe comme assuré.* Je ne saurois vous exprimer le mouvement d'indignation que produisit sur nous cette nouvelle effrayante & inattendue ; nous nous levâmes tous ; nous parlâmes ; nous criâmes tous à-la-fois ; nous regardions comme coupable l'indolence du gouvernement, qui sembloit dormir sur le bord de l'abyss : nous étions tentés de courir aux armes, & d'appeller à grands cris le peuple pour l'exciter à défendre ses droits & sa liberté ; enfin je ne sais quelle folie n'auroit pas été la suite de ce généreux transport, si mon vieil ami Eruditus qui venoit d'entrer & qui nous avoit entendu, ne s'étoit pas hâté de calmer notre impétuosité & de dissiper nos alarmes, en nous démontrant que nous n'entendions pas du tout ce que nous venions de lire, & en nous

prouvant que cette phrase avoit un sens tout-à-fait différent de celui qu'elle paroisoit nous offrir. Voici quelle fut la traduction littérale qu'il nous en donna sur-le-champ.

La république est en danger ; cela veut dire dans la langue révolutionnaire : les hommes qui avoient accaparé tous les vices, tous les crimes & tous les pouvoirs, sont en danger de perdre leur crédit & de rentrer dans l'obscurité. *Les ennemis de la liberté persécutent par-tout les patriotes* ; c'est-à-dire les amis de la justice & de la vraie liberté forcent légalement les ci-devant tyrans, proconsuls, membres de comités révolutionnaires & brise scellés, à respecter les loix, à ne plus opprimer leur prochain, & à subir la seule peine dont aucune amnistie ne peut les garantir, le mépris universel. *Ils tyrannisent les assemblées électorales* ; c'est-à-dire que les bons citoyens empêchent qu'on ne trouble l'ordre & qu'on ne viole les droits & les formes de ces assemblées ; ce qui assure la liberté des choix & excite la rage d'hommes accoutumés à forcer par la terreur le peuple à les nommer. *Les contre-révolutionnaires regardent leur triomphe comme assuré* ; cela veut dire que les bons citoyens regardent comme assuré la consolidation de la constitution & du regne des loix, ce qui empêche malheureusement à tout jamais les freres & amis de dominer au nom de l'égalité, de terrifier au nom du salut public, de piller au nom de la vertu, d'incarcérer au nom de la sûreté générale & de massacrer au nom de la fraternité. D'après cette consolante explication, nous fîmes, comme vous croyez bien, beaucoup plus tranquilles, nous primes notre parti assez philosophiquement sur la position désolante des exclusifs, nous embrassâmes Eruditus, & nous lui fîmes promettre de composer un petit dictionnaire de la langue révolutionnaire, afin de nous mettre dorénavant à l'abri de pareilles méprises. Il seroit fort désirable que des écrivains estimés se joignissent à mon vieil ami pour cet important ouvrage ; le public pourroit alors avoir bientôt une excellente traduction de la langue révolutionnaire qui contribueroit efficacement à calmer les alarmes que lui donnent si souvent les freres & amis, en abusant de son ignorance.

PHILONOME.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LAMARQUE.

Séance du 18 floréal.

Bernard Lagrave demande que la commission de la surveillance de la trésorerie nationale fasse demain en comité général un rapport sur tous les marchés passés entre cette trésorerie & la compagnie Dijon.

Thibaudeau représente que ce seroit immiscer le conseil dans des objets d'administration.

Bernard Lagrave répond qu'il ne s'agit que d'acquiescer des renseignemens nécessaires, & sa proposition est adoptée.

Fargues soumet à la discussion le projet qu'il a présenté il y a quelques jours : & qui porte, que les oppositions formées par l'agent du trésor public sur les sommes pour lesquelles les différens comptables sont inscrits sur le grand livre de la dette publique, n'affectent que la propriété desdites inscriptions, & nullement les pensions ni les arrérages procédant d'inscriptions tant échues qu'à échoir.

Voici ce que l'argues a fait valoir à l'appui de ce projet de résolution. La commission dont il s'agit a pensé qu'il étoit rigoureusement juste de restreindre les oppositions dont il s'agit au capital des inscriptions; elle a reconnu qu'elles grévoient le comptable au-delà de l'intention & des dispositions des loix; & d'ailleurs le corps législatif a décidé la question par une loi en date du 17 nivôse dernier, rendue sur la pétition du citoyen Savalotte, autre comptable, & dont les arrérages des inscriptions sur le grand livre avoient aussi été frappées d'une opposition au nom de l'agent du trésor public.

Mais elle a pensé qu'il ne pouvoit y avoir lieu de déterminer un mode particulier de paiement pour les arrérages frappés d'opposition au préjudice du pétitionnaire comptable, & parce qu'il établiroit, dans l'exécution des loix relatives au paiement des intérêts procédant d'inscriptions sur le grand livre, une variété choquante, & aussi parce qu'il étoit au pouvoir des comptables de se soustraire à l'effet des oppositions, en recourant, pour les faire lever, à l'autorité compétente.

En conséquence, & pour prévenir le retour de semblables réclamations, la commission propose de généraliser le principe consacré dans la loi du 17 nivôse dernier. Elle a cru qu'il étoit de la prévoyance du conseil d'étendre les dispositions à tous les comptables.

Le projet de résolution est adopté.

Camus, au nom de la commission des dépenses, a présenté un projet de résolution qui a été adopté, & par lequel les dépenses du ministère des relations extérieures pour l'an 5 sont fixées à 41 millions 166 liv.

Le même rapporteur a présenté ensuite un projet relatif aux dépenses du ministère de l'intérieur; après avoir donné des éloges pour son exactitude au ministre de ce département, il n'a pas dissimulé qu'il y avoit aussi des reproches à lui faire; il n'a pas fourni l'état des réformes commandées par les loix: la commission a pensé devoir réduire à moins de sept millions les dépenses extraordinaires portées à dix-sept millions; elles offrent en effet de grands abus: on paye une quantité inutile d'architectes, d'inspecteurs à Versailles, à Saint-Cloud, au Louvre, aux Champs-Élysées, &c. &c. Les manufactures d'armes à Versailles, & de porcelaines à Sevres, paroissent aussi trop coûteuses; enfin Camus a dit que l'entrepreneur du journal des *Défenseurs de la Patrie*, qui avoit annoncé que les abonnemens couvroient les frais de ce journal, demande néanmoins 120 mille francs par an, seulement pour les frais d'expédition & d'impression, sans compter le port.

Camus relève encore divers autres abus, & propose un projet de résolution, par lequel les dépenses ordinaires de ce département sont fixées pour l'an 5 à 55 millions, & les dépenses extraordinaires à 6 millions 500 mille francs.

Il ne sera plus ordonné de fonds pour la manufacture d'armes de Versailles & celle de porcelaine de Sevres, que l'état de ce qu'elles coûtent n'ait été fourni en règle.

Tel est en substance ce projet de résolution qui a été adopté.

Le rapport de Camus sera imprimé & distribué au corps législatif, actuellement & après son renouvellement par tiers.

Le conseil s'est occupé des postes & des transactions. Il n'a proposé d'autoriser les particuliers à faire des établissemens pour le transport de journaux, pourvu qu'ils fussent munis d'une patente.

Cette proposition a donné lieu à diverses réclamations, & a été rejetée par l'ordre du jour.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen COURTUIS.

Séance du 18 floréal.

Rousseau fait un rapport, à la suite duquel il propose d'approuver la résolution du 18 germinal, qui prononce la peine de mort contre les brigands connus sous le nom de *chauffeurs*.

On demande à aller aux voix; d'un autre côté l'on demande l'ajournement.

Deux épreuves sur l'ajournement sont douteuses.

Muraire observe que la question est d'une trop grande importance pour être décidée si légèrement. Sans doute, la gravité des crimes qu'il s'agit de punir, appelle des punitions très-graves aussi; mais le conseil ne commettra jamais la faute impardonnable de prononcer la peine de mort, *ex abrupto*. Cette matière mérite bien d'être réfléchie — Le conseil prononce l'ajournement.

Bourse du 18 floréal.

Amsterdam 59 $\frac{3}{4}$, 60 $\frac{1}{2}$.	Lausanne 2, 4.
Idem courant 58 $\frac{1}{2}$.	Lond. 24 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 24 l. 10 s.
Hamb. 188 $\frac{1}{2}$, 186 $\frac{1}{2}$, 186.	Inscript. 17 l. 12 s. $\frac{1}{2}$, 11 s. 3 s., 18 s.
Madrid 11 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$ 17 l. 7 s. $\frac{1}{2}$, 5 s., 15 s.
Madrid effect. 13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$ 55 l., 23 l. perte.
Cadix 11 l. 12 s. 6 d.	Or fin 102 l. 15 s.
Cadix effect. 13 l. 15 s.	Ling. d'arg. 50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Gènes 92 $\frac{1}{2}$, 91 $\frac{1}{4}$.	Piastre 5 l. 5 s. 3 d.
Livourne 101 $\frac{1}{2}$, 100 $\frac{1}{4}$.	Quadruple 79 l. 10 s.
Bâle 1 $\frac{1}{2}$, 3 $\frac{1}{2}$.	Ducat d'Hol. 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon au pair.	Souverain 33 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille au pair.	Guinée 25 l. 2 s.
Bordeaux au pair.	

Espirit $\frac{3}{8}$, 425 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 335 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 7 sols. — Café Martinique, 2 liv. — Café Saint-Domingue, 1 l. 17 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 10 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 7 s. — Savon de Marseille, 18 s. — Chandelle, 13 s. — Sel, 7 liv. le $\frac{9}{16}$.

Essais Philosophiques, par feu Adam Smith; précédés d'un *Précis de sa vie et de ses écrits*, par Dugald Stewart, de la société royale d'Édimbourg; traduits de l'anglais, par Prevost, professeur de philosophie à Genève, de l'académie de Berlin, de la société des Curieux de la Nature, & de la société royale d'Édimbourg. A Paris, chez H. Agasse, imprimeur libraire, rue des Poitevins, n° 18.

Ces *Essais* sont dignes de leur célèbre auteur. On y trouvera, comme dans tous ses ouvrages, des vues neuves & profondes. Le traducteur, déjà connu par des ouvrages justement estimés, a enrichi sa version de réflexions & de notes qui annoncent un esprit excellent & de grandes connoissances. Nous donnerons une notice détaillée de cette intéressante nouveauté.